

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-secretaire-de-CHSCT-M-aura-une.html>



Le secrétaire de CHSCT-M aura une décharge de 100%

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : lundi 10 septembre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le secrétaire du [CHSCT-M](#) du [MAAF](#) aura une décharge fonctionnelle de 100% comme nous l'avions demandée :

En intersyndicale, nous nous sommes mis d'accord pour qu'elle soit scindée en 80% pour le secrétaire et 20% pour le secrétaire adjoint.

Cependant, le secrétaire n'est pas encore en place car la première [CHSCT-M](#) du MAAF doit se tenir le 18 octobre 2012 où aura lieu son élection.

Les étapes de cette victoire :

- 11 Mai 2012 [Boycott du CHSCT-M](#) car aucune décharge n'était donnée au secrétaire
- 14 juin Réunion en intersyndicale avec l'administration qui propose "quelque chose" mais pas la décharge totale demandée ... blocage de l'administration, les syndicats restent sur leur position (décharge totale)
- 6 juillet : rencontre du snetap avec le cabinet du ministre où ce point a été abordé.
- 9 juillet : rencontre du snetap avec le ministre qui reconnaît l'importance de cette mission.
- 18 juillet : au [CTM](#), il a été annoncé cette décharge de 100% pour le secrétaire de CHSCT-M (car appuyée par le ministre).

Pour les décharges des autres secrétaires de CHSCT :

Il a été annoncé qu'un décret fonction publique allait paraître après la rentrée : les secrétaires des CHSCT devront utiliser des ASA !!

On peut se réjouir de cet [ETP](#) obtenu car il semble que le futur texte ne donne que des ASA pour le secrétaire de CHSCT-M.

Mais le combat doit continuer pour que les secrétaires de CHSCT puissent effectuer leur mission correctement sans désorganiser leur travail par ces ASA pratiques ... pour l'administration !!